

# La prestation CONSEIL SOCIAL



Dans le cadre de son projet de transformation, et pour répondre au mieux aux besoins des employeurs publics et à ceux de leurs équipes, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique fait évoluer son accompagnement social et crée une prestation « Conseil Social ».

# La prestation Conseil Social, de quoi s'agit-il ?




La nouvelle prestation Conseil Social s'inscrit dans les enjeux actuels de santé au travail en développant son action au bénéfice de la prévention de la désinsertion professionnelle des agents territoriaux.

Le Conseil Social intervient en proximité auprès des directions générales, des services ressources humaines, qui sont confrontés à une situation individuelle d'agent ayant une problématique de santé, dont les conséquences impactent le parcours professionnel.

La mission Conseil Social informe, accompagne et soutient les employeurs publics affiliés au Centre de Gestion de Loire-Atlantique dans leur démarche de recherche de réponses contextualisées.

## Quels accompagnements ?

Celui des employeurs publics, des directions générales et des services des ressources humaines pour :

-  **1.** Vous apporter un espace-temps dédié à une aide à l'analyse d'une situation individuelle de votre agent dont la santé impacte le maintien en emploi.
-  **2.** Identifier ensemble : les enjeux, les scénarios, les temporalités et les acteurs clés.
-  **3.** Vous conseiller dans un retour d'informations auprès de votre agent sur les leviers adaptés, et modalités de mise en synergie possibles.

# Quelles problématiques ?

Maladie-handicap-maintien en emploi-inaptitude-invalidité

Par exemple, des situations auxquelles vous pouvez être confrontées :

## **PROBLÈME DE SANTÉ IMPACTANT LE TRAVAIL**

Vers qui orienter pour informer et trouver une aide pour constituer un dossier, faire reconnaître son handicap ?

## **ARRÊT LONG**

Attendre ou aller vers l'agent ? À quel moment et comment évoquer les types de congés maladies et démarches inhérentes ?

## **DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR MAINTENIR EN EMPLOI**

Comment cela se passe ? Existe-t-il des compléments des revenus ?

## **CUMUL DE PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ, ARRÊTS QUI SE RÉPÈTENT**

Quels scénarios ?

## **PERSPECTIVE D'INAPTITUDE OU D'INVALIDITÉ**

Et après ?



# Nos outils à votre disposition

**Maintien en emploi - réduction temps de travail et complément de revenus ?**

 [Fiche sociale le bon réflexe n°1](#)

**Retraite pour invalidité CNRACL et complément de revenus ?**

 [Fiche sociale le bon réflexe n°2](#)

## Comment la contacter ?

### **EN PRENANT RDV EN LIGNE**

Créneaux hebdomadaires de RDV téléphoniques dédiés

RDV programmé = charge mentale allégée = retour d'information à l'agent planifié !

*Prestation comprise dans votre cotisation additionnelle*



# Ce que ne gère pas la prestation Conseil Social

**Le conflit et/ou rupture de communication entre la collectivité  
et un de ses agents.**

Alors que faire ?

- Médiation Préalable Obligatoire ou médiation conciliation
- Coaching professionnel

**La santé au travail et/ou mal-être au travail**

Alors que faire ?

- Médecine du travail

**Les sujets de vie privée : famille – budget – logement - démarches  
administratives**

Alors que faire ?

 [Fiche sociale le bon réflexe n°3](#)

Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de Loire-Atlantique  
6 rue du Pen Duick II - CS.66225 - 44262 Nantes cedex 2

**Direction Qualité de Vie et Conditions de Travail  
Prestation Conseil Social**

Tél standard : 02 40 20 00 71